

# Les autres crédits

---

D'autres modes de financement existent à côté des crédits immobiliers et à la consommation, destinés aux populations en difficulté économique et sociale (microcrédit) et aux étudiants. Certaines opérations ont également vocation à permettre d'emprunter en hypothéquant un bien immobilier (prêt viager hypothécaire), d'acquérir un bien (LOA) ou d'alléger les mensualités d'emprunts en cours (regroupement de crédits).

## 1. Le microcrédit personnel

Le microcrédit s'adresse principalement aux personnes connaissant des difficultés sociales et/ou économiques. Il est destiné à financer l'acquisition de biens ou de services permettant l'insertion sociale (permis de conduire, achat ou réparation d'un véhicule, soins de santé, formation professionnelle, etc.). Il est accordé par une banque par l'intermédiaire d'un réseau d'accompagnement social (CCAS, CAF, Pôle-emploi, etc.). Les sommes empruntées sont adaptées aux revenus et sont comprises entre 300 euros et 5 000 euros. La durée du crédit varie entre 6 mois et 4 ans, son taux est fixé par le prêteur.

Pour en savoir plus sur le microcrédit personnel, n'hésitez pas à consulter la page « [Le microcrédit](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

## 2. Le microcrédit professionnel

Il s'agit d'un crédit destiné à financer la création et le développement de micro entreprise (entreprise en création ou de moins de 5 ans). Son montant maximal est de 10 000 euros et la durée varie entre 36 et 48 mois. Le taux de crédit est souvent égal à au moins 5 %.

Pour en savoir plus sur le microcrédit professionnel, n'hésitez pas à consulter la page « [Le microcrédit](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

## 3. Le regroupement de crédits

Il s'agit d'une opération consistant à regrouper plusieurs crédits en un seul. L'objectif est d'alléger le montant des remboursements mensuels, ce qui se traduit généralement par un allongement de la durée d'emprunt. Attention, l'allègement de vos mensualités ne signifie pas une baisse de votre endettement. Le recours au regroupement de crédit entraîne, dans la majorité des cas, une augmentation du coût total du crédit. Nous vous recommandons de prendre des renseignements auprès de plusieurs établissements bancaires et de comparer les différentes offres de crédit (taux, assurance, frais de dossier, période de remboursement et coût total du crédit).

Pour en savoir plus sur le regroupement de crédits, n'hésitez pas à consulter la page « [Maîtriser des dettes](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

## 4. La location avec option d'achat (LOA)

La LOA (leasing ou location avec promesse de vente) est une opération de crédit par laquelle un bien est mis à votre disposition contre le règlement de mensualités de loyer. En fin de contrat, vous

disposez de la possibilité d'acquérir le bien en levant l'option d'achat. La LOA est principalement proposée dans le secteur de la vente d'automobiles.

Pour en savoir plus sur la location avec option d'achat, n'hésitez pas à consulter la page « [Besoin d'une voiture](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

## 5. Le prêt étudiant

C'est un crédit destiné à financer des études (les frais de scolarité, le logement, la nourriture, etc.). La somme empruntée doit correspondre au besoin de financement pendant la durée des études. Nous vous recommandons de prendre des renseignements auprès de plusieurs établissements bancaires et de comparer les différentes offres de crédit (taux, assurance, frais de dossier et période de remboursement).

Bon à savoir : le prêt étudiant peut être, sous certaines conditions, garanti par l'État et le remboursement du crédit peut être différé à la fin des études.

Pour en savoir plus sur le prêt étudiant, n'hésitez pas à consulter la page « [Mon budget étudiant](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

## 6. Le prêt viager hypothécaire

Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'emprunter une somme d'argent en plaçant son bien en garantie. La somme empruntée peut financer tout besoin ou projet personnel, à l'exclusion de toute activité professionnelle. Le prêt, capital et intérêt, est remboursé au décès de l'emprunteur par la vente du bien placé en garantie. Il est également possible de le rembourser par anticipation de son vivant.

Pour en savoir plus sur le prêt viager hypothécaire, n'hésitez pas à consulter la page « [Mon budget de retraite](#) » du portail [Mes questions d'argent](#).

[Lien vers ABEIS](#)